

Règlement - CONCOURS HALLOWEEN

Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours

S-PASS THÉÂTRES SPECTACLES ÉVÉNEMENTS, RCS Paris B 500 745 187 dont le siège social est situé 9 rue Beaujon (ci-après l'«Organisateur») organise un jeu-concours sur l'ensemble des salles dont elle assure la gestion et l'exploitation listées en **Annexe 1**, dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu concours se déroulera selon les dates indiquées en **Annexe 1** (date et heure française de connexion faisant foi).

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook ou Instagram.

Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours

Conditions de participation pour chaque jeu-concours :

2.1 Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans*, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, des membres du personnel de l'«Organisateur». Les participants mineurs doivent cependant obtenir une autorisation parentale ou d'un tuteur légal afin de participer.

2.2 La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible sur le formulaire de participation.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

**Si un mineur de -16 ans remporte le jeu-concours il devra être accompagné d'un adulte.*

Article 3 - Principe du jeu-concours / modalités de participation

Le jeu-concours se déroule exclusivement sur les réseaux sociaux des salles du groupe.

Pour participer, l'internaute devra écrire en commentaire le nom du spectacle qu'il souhaite voir et mentionner la personne qui l'accompagnera.

Chaque internaute qui respectera ces conditions obtient donc une chance d'être tiré au sort.

Article 4 - Désignation du/des gagnant(s)

L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant parmi l'ensemble des personnes ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué selon les dates précisées en **Annexe 1**. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Article 5 – Dotations

Dotations précisées en **Annexe 1**.

A noter : Si un mineur de -16 ans remporte le jeu concours, il devra être accompagné d'un adulte.

Article 6 - Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations

L'Organisateur du jeu-concours contactera par message privé le Gagnant tiré au sort et l'informerá de sa dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Le gagnant sera également annoncé sous la publication en question. Le gagnant devra répondre à notre message privé **sous 12h00**. Si le gagnant ne nous répond pas après les 48h00, alors, nous serons dans l'obligation de refaire un tirage au sort. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un autre participant après tirage au sort.

Quoi qu'il en soit, le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale / numérique fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

Article 7 - Gratuité de la participation

Le jeu-concours est **sans obligation d'achat**. Votre participation s'effectuant sur une base gratuite, l'«Organisateur» ne prendra pas en compte vos frais liés à votre connexion internet dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Article 8 - Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est- à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs

données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur **uniquement** à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Article 9 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement (ici par e-mail ou sur place). L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 - Accessibilité du règlement

Le règlement est accessible sur le formulaire de participation de jeu-concours et peut également être demandé (gratuitement) par les participants via notre messagerie Facebook mais également à l'adresse e-mail suivante :
reglement-jeu@s-pass-tse.com

Article 11 – Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 1 au plus tard le 02/11/2022 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).

Annexe 1

SALLES	DATE & HORAIRE DE DÉBUT DU CONCOURS	DATE & HORAIRE DE FIN DU CONCOURS	DATE & HORAIRE DU TIRAGE AU SORT & DE L'ANNONCE DU/DES GAGNANT(S)	DOTATION(S)
LE GALAXIE – AMNÉVILLE	31/10/22 à 11h30	04/11/22 à 12H	08/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 2 gagnants sur Instagram remporteront : 2 places pour Aldebert 2 places pour Miraculous 2 places pour Disney sur Glace 2 places pour Le Plus Grand Cabaret du Monde
ZENITH DE STRASBOURG EUROPE	31/10/22 à 13H00	04/11/22 à 12H	08/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 1 gagnant sur Instagram remporteront : 4 places pour Aldebert 4 places pour Miraculous 4 places pour Disney en Concert
ZENITH DE DIJON	31/10/22 à 13h15	04/11/22 à 12H	08/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 1 gagnant sur Instagram remporteront : 4 places pour Miraculous 4 places pour Disney en Concert 4 places pour Harry Potter
LE MILLESIMUM – ÉPERNAY	31/10/22 à 11h00	04/11/22 à 12H	07/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 1 gagnant sur Instagram remporteront : 4 places pour ALDEBERT 4 places pour DISNEY EN CONCERT 4 places pour DISNEY SUR GLACE
ZENITH DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE				4 gagnants remporteront 4 places : 4 places pour Aldebert 4 places pour Carmina Burana 4 places pour Miraculous 4 places pour le Cirque Phénix Rhapsodie
ANTARÈS - LE MANS				3 gagnants remporteront 4 places : 4 places pour Casse-Noisette 4 places pour Disney en concert 4 places pour La fabuleuse histoire du Père Noël
ZENITH DE LIMOGES MÉTROPOLE				2 gagnants remporteront 4 places & 2 gagnants remporteront 2 places : 4 places pour Disney en concert (+ 4 places pour le concert anniversaire du 23 novembre 2022) 4 places pour Casse-Noisette (+ 4 places pour le concert anniversaire du 23 novembre 2022) 2X2 places pour Angèle (+ 2x2 places pour le concert anniversaire du 23 novembre 2022)
ZENITH GRAND NANCY	31/10/22 à 11h15	04/11/22 à 12H	07/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 1 gagnant sur Instagram remporteront :

				4 places pour Aldebert 4 places pour Miraculous 4 places pour Disney en Concert
LES ARÈNES DE METZ	31/10/22 à 11h00	04/11/22 à 12H	08/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 2 gagnants sur Instagram remporteront : 4 places pour Jeff Panacloc 4 places pour La belle au bois dormant 4 places pour Metz handball / Bourg de péage 4 places pour Casse-Noisette
NARBONNE ARENA				3 gagnants remporteront 2 places : 2 places pour Booder 2 places pour Aldebert 2 places pour La belle au bois dormant
LE CARRÉ DES DOCKS / DOCKS OCÉANE				3 gagnants remporteront 2 places : 2 places pour Noël Caraïbes 2 places pour Chantal Goya 2 places pour Peppa Pig & ses amis
SCENEO – LONGUENESSE				4 gagnants remporteront 2 places : 2 places pour Gospel pour 100 voix 2 places pour Le Lac des Cygnes 2 places pour Messmer 2 places pour Celtic Legends
ATHANOR – MONTLUÇON				3 gagnants remporteront 2 places : 2 places pour Messmer 2 places pour Amir 2 places pour Les aventures de Tom Sawyer
LE CAPITOLE – CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	31/10/22 à 12h45	04/11/22 à 12H	07/11/22 à 16H	2 gagnants sur FB & 1 gagnant sur Instagram remporteront : 4 places pour Miraculous 4 places pour FESTIVAL DE LA MAGIE 4 places pour MESSMER
M.A.CH 36 - CHATEAUROUX				1 gagnant remportera 2 places : 2 places pour Aldebert